

L'Adie part en campagne pour les entrepreneurs de l'ombre

L'Adie, l'Aide pour le Droit à l'Initiative Économique, lance une campagne de crowdfunding sur KissKissBankBank afin de soutenir les entrepreneurs des zones rurales. L'objectif, déjà atteint, était de réunir 8 000 euros afin de monter un documentaire et le diffuser en streaming. Le nouveau but est d'obtenir 10 000 euros pour réaliser un court-métrage.

Temps de lecture : minute

16 novembre 2019

Depuis 1989, L'Adie, l'association pour l'Aide pour le Droit à l'Initiative Économique, aide les entrepreneurs en zone rurale. Fondée par Maria Nowak, celle-ci a déjà soutenu plus de 180 000 entrepreneurs, qu'ils soient installés en montagne, au fond d'une vallée ou au milieu des vignes, pour lancer leur projet. Afin de présenter leur travail, elle souhaite désormais réaliser un documentaire dans lequel trois entrepreneurs "de l'ombre" seront mis en avant : Jean-Pierre Soraès, Behon Martine Besseau et Jorge Das Neves Chipelo.

La fondatrice, Maria Nowak, sera accompagnée de Ruben Djagoué, un entrepreneur qui a été par l'Adie, pendant le reportage pour questionner ces entrepreneurs qui ont fait de leur passion, un succès au sein de leur village, et même leur région. Le premier a passé vingt ans de sa vie et a décidé d'ouvrir une librairie-galerie dans le village de Cosnes-Cours-sur-Loire. Reconnue dans toute la région du Vierzon, Behon Martine Besseau confectionne des vêtements en tissu africains. Enfin, Jorge Das Neves Chipelo a ouvert le seul restaurant portugais de la région. Ce n'était pas une chose facile car d'origine portugaise, la langue a été une barrière à

ses débuts.

Afin de réaliser ce documentaire, L'Adie a lancé une campagne de crowdfunding sur KissKissBankBank. Véritable road movie, il a pour objectif de sensibiliser tous ceux qui souhaitent se lancer au coeur de nos régions et qui hésitent encore... Le premier seuil de la campagne de 8 000 euros ayant été atteint pour la réalisation et le montage, le nouvel objectif est de 10 000 euros afin de produire un format plus long, un court-métrage. Le don est adressé au Fonds Adie, et fait bénéficier de déductions fiscales, à hauteur de 66% de l'impôt sur le revenu. En contrepartie, il est possible de voir apparaître son nom au générique, de recevoir le lien du film en avant-première ou encore de voir la vidéo du making-off.

[Soutenir L'Adie](#)

Article écrit par Maud Petitgars